

Évaluation environnementale et conflits armés

Michel A. BOUCHARD

Professeur associé

Centre McGill-PNUE pour l'évaluation environnementale

Québec-Canada

Professeur Titulaire, Université de Montréal et Professeur Associé : École Polytechnique de Montréal (Département de Génie Civil, géologique et Mines) (Canada) : Impact des Projets d'ingénierie sur l'Environnement, Senior Research Fellow and Professor Associé, McGill-UNEP Collaborative Center in Environmental Assessment (Canada) : Strategic Environmental Assessment.

Le Professeur Bouchard possède 40 ans d'expérience en enseignement et recherche universitaire. M. Bouchard est également un expert international et un consultant reconnu dans le domaine de la Gestion de l'Environnement, de l'Évaluation Environnementale des Projets, des Plans, des Programmes et des Politiques et du Développement Durable, incluant la Gouvernance Environnementale des institutions financières et la Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises. M. Bouchard a agi de 2000 à 2004 à titre de Directeur du Secrétariat francophone de l'Association internationale pour l'évaluation des impacts, une ONG œuvrant en Francophonie. Il a été éditeur ou coéditeur d'une trentaine de monographies portant sur les précipitations acides, les substances toxiques, les effets des aménagements hydroélectriques, les évaluations environnementales ou les Mines et le développement durable, et d'autres. Le Dr Bouchard agit régulièrement comme conseiller environnemental auprès de la Banque Mondiale, des Nations Unies, et de la Société Financière Internationale et ce jusqu'à ce jour dans une trentaine de pays en développement ou en émergence. Il a participé à l'Évaluation Environnementale post-conflit en République Démocratique du Congo, et s'est intéressé en particulier aux stratégies de gestion environnementale des industries extractives au Katanga. De 2005 à 2009, Le Dr Bouchard a résidé principalement en Tunisie, se joignant d'abord au Centre des Technologies de l'Environnement (CITET) dans le cadre du programme METAP de la Banque Mondiale. Par la suite, il a poursuivi ses travaux en Tunisie, auprès de l'Université de Tunis El Manar, du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, ainsi que de la Banque Africaine de Développement. Il est également membre et Rapporteur du Comité d'orientation Stratégique de l'Observatoire du Sahara et du Sahel.

Al-Hamndou DORSOUMA (Observatoire du Sahara et du Sahel, Tunisie)

Résumé

Les conflits armés sont source de catastrophes majeures pour l'environnement. Dans les années 60, la défoliation de la jungle vietnamienne par l'armée américaine a interpellé la conscience collective sur la protection de l'environnement en situation de conflit armé (Pearce, 2000). La guerre du Golfe de 1990-1991, avec l'utilisation des armes à l'uranium appauvri et l'incendie des puits de pétrole a fait de la protection de l'environnement lors des conflits armés une préoccupation internationale. Des dispositions juridiques et réglementaires du droit international interdisent et limitent les actions néfastes sur l'environnement en temps de guerre. Au nombre de ces dispositions, il y a la Convention ENMOD de 1976, le Protocole I de Genève de 1977 et les Directives de la Croix-Rouge pour la formation des forces armées (1996). La difficulté de mise en œuvre de ces instruments est l'une des causes principales de l'exacerbation et de la persistance des impacts environnementaux des conflits armés. Un bref aperçu des travaux effectués dans ce domaine montre que cette question est jusque-là abordée sous un angle purement théorique, empirique et descriptif (causes, manifestations et typologies des conflits). Et, contrairement aux autres domaines de connaissances (scientifiques, économistes, juristes, universitaires), les spécialistes de l'évaluation environnementale se sont à ce jour peu intéressés à cette question. L'analyse des impacts environnementaux permet de dresser une typologie axée sur les trois grandes phases de déroulement des conflits armés : pré-conflit, syn-conflit et post-conflit. S'y ajoutent les impacts « collatéraux » qui se poursuivent même pendant la phase post-conflit. Les auteurs analysent l'applicabilité de la procédure d'Évaluation Environnementale (EE) et d'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) en distinguant les différentes phases des conflits armés et en insistant sur les processus de prévention, d'anticipation et d'atténuation des impacts. De cette analyse, il ressort que l'Évaluation Environnementale a un grand rôle à jouer en situation de conflit armé, notamment en intervenant dans les actions de planification de la gouvernance, les opérations humanitaires, les actions de reconstruction post-conflit et surtout dans les actions en amont des conflits. Une telle approche nécessite un cadre d'analyse adapté impliquant des outils méthodologiques et opérationnels adéquats, et en se plaçant dans une perspective globale du développement durable.